

DECLARATION DE PERFORMANCE



N°: COLETANCHE XP1 HFA NH 001 FR

- 1. Code d'identification** COLETANCHE XP1 HFA
- 2. Usage prévu**
 Géomembranes utilisées dans la construction des réservoirs et des barrages
 Géomembranes utilisées dans la construction de canaux
 Géomembranes utilisées dans la construction des tunnels et ouvrages souterrains
 Géomembranes utilisées dans la construction des sites d'évacuation de résidus liquides, des stations de transfert ou enceintes de confinement secondaire
 Géomembranes utilisées dans la construction des ouvrages de stockage et d'enfouissement de déchets solides
 Géomembranes utilisées dans les infrastructures de transport
- 3. Fabricant**
 AXTER SAS
 143, avenue de Verdun
 92130 Issy-les-Moulineaux
 France
 www.axter.eu/dop
- 4. Mandataire du fabricant** NA
- 5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit** Système 2+
- 6a. Produit couvert par la norme harmonisée** EN 13361, EN 13362, EN 13491, EN 13492, EN 13493, EN 15382
 L'ASQUAL, organisme notifié n° 0334 a réalisé selon le système 2+ l'inspection initiale du système de contrôle de production en usine la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine n° 0334 - CPR - 0011.
- 6b. Evaluation technique européenne :** NA

7. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles			Performance			Spécifications techniques harmonisée
			Valeur	Tolérance		
				Min	Max	
Propriété en traction : Force maximale	Sens Long		950	750		EN 13361:2005/A1:2006 EN 13362:2006 EN 13491:2005/A1:2006 EN 13492:2005/A1:2006 EN 13493:2006 EN 15382:2013
	Sens Travers		800	630		
Propriété en traction : Allongement maximal	Sens Long		35	25		
	Sens Travers		35	25		
Poinçonnement statique (essai CBR)	Résistance		2,7	2,4	kN	
	Déplacement		50	40	mm	
Perméabilité aux liquides			< 1.10 ⁻⁶		m ³ /m ² /j	
Résistance à l'oxydation	Valeur résiduelle de résistance à la traction	Force maximale	100	75		
		Allongement maximal	100	75		
Résistance au vieillissement dû aux conditions climatiques		Force maximale	100	75		
		Allongement maximal	100	75		
Substances dangereuses			Note 1 et 2		-	
Perméabilité aux gaz			< 2.10 ⁻⁴		m ³ /(m ² .j.atm)	

NA: Non applicable en raison de l'usage prévu du produit

Note 1 : Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille

Note 2 : En l'absence de Norme européenne harmonisée, la vérification et la déclaration sur lixivation/composition doit être faite selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.

Conformément au Règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :
 Peter Fleischmann (Directeur Général)

Paris
 24/03/2020

